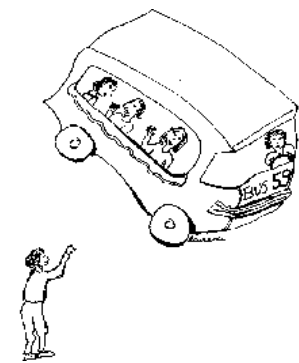


La Charte du Réseau d'Echanges de Savoirs

Un contrat de confiance entre animateurs et participants au Réseau d'Echanges de Savoirs - RES59



1.
Dans le Réseau d'Echanges de Savoirs (RES), des hommes et des femmes de tous âges, de toutes cultures, conditions sociales, convictions philosophiques ou religieuses,... se retrouvent pour partager ce qu'ils - ou elles - ont eu l'occasion d'apprendre au cours de leur vie.

2.
Le RES a pour but de permettre aux participants de transmettre et d'acquérir des savoirs.

Chaque participant propose une ou plusieurs offre(s) et formule une ou plusieurs demande(s) de savoirs.

La personne à qui on offre son savoir n'est pas forcément celle de qui on reçoit un savoir.

3.
La participation au RES est gratuite. La quote-part de chacun(e), c'est le savoir qu'il ou elle offre.

Les frais éventuels sont partagés entre les participants concernés (exemple : ingrédients utilisés lors d'un atelier cuisine).

4
L'offre d'un savoir peut :
- s'adresser à un individu ou à un groupe, faire l'objet d'une seule ou de plusieurs séances, réparties sur plusieurs semaines, plusieurs mois...
- avoir lieu, selon les préférences de chacun, dans les locaux de la Maison de quartier Chambéry ou chez l'un des participants.

5.
Une mise en relation est organisée par un animateur du RES pour tout nouvel échange (*).

C'est le moment où les participants définissent ensemble le contenu et les modalités pratiques de leur futur échange, et ce en fonction des désirs et des disponibilités de chacun(e).

(*) Par « échange » on entend dans le RES toute rencontre, ponctuelle ou régulière, entre les participants, dans le but d'une transmission de savoir. Il peut s'agir d'une table de conversation, d'un atelier d'artisanat, d'une balade, ... Le mot « échange » n'implique donc pas forcément ici une réciprocité directe entre les participants à celui-ci.

6.
Les participants au RES se respectent mutuellement au sein des échanges et des activités :
- ils ont l'un envers l'autre une attitude de bienveillance,
- ils sont ponctuels aux rendez-vous
- ils préviennent en cas d'absence ou de retard.
- si des tensions surgissent lors d'un échange, les participants sont invités à en faire part à l'équipe d'animation, afin de trouver ensemble une solution satisfaisante pour chacun.
- les échanges de savoirs ne peuvent être l'occasion de tenter de « convertir » qui que ce soit à une religion, à une option politique, etc. aussi respectables que puissent être toutes les convictions.

7
Le rôle des animateurs du RES est :
- d'aider chacun à identifier ses savoirs et les moyens de les transmettre
- d'aider à formuler des demandes d'apprentissage
- de soutenir la mise en place de nouveaux échanges.
- d'aider à cette fin, les participants dans leur recherche de matériel, de locaux, de méthodes, ...
- d'être à l'écoute des participants, de leurs impressions et suggestions
- de chercher avec les participants des solutions en cas de tensions ou de malentendus au sein des échanges
- d'accueillir et de soutenir les propositions des participants qui souhaiteraient se joindre à l'animation du RES.

Le/la Participant(e)

L'animateur - l'animatrice

Information sur les activités du RES

Les participants au RES sont informés des activités de celui-ci par les moyens suivants :

- un **agenda mensuel** reprend les activités ouvertes à tous. Il est envoyé par courriel («e-mail») à ceux qui ont une adresse électronique, par la poste aux autres

- le trimestriel des RES belges, **Bulles de savoirs** est envoyé à tous les participants. Un abonnement de soutien est demandé (4 euros par an)